

Image not found or type unknown



Sucession maison indivision en cas de décès un de nous

Par **OILLIC**, le **23/02/2009** à **09:14**

bONJOUR

NOUS POSSEDONS UNE MAISON EN INDIVISION MA MERE MON FRERE ET MOI, NOUS SOMMES CELIBATAIRES MON FRERE ET MOI EN CAS DE DECES DE L UN DE NOUS QUE DEVIENT CETTE MAISON AVONS DES FRAIS DE SUCCESSION SI UN DE NOUS VOUX RESTER DANS CETTE MAISON

MERCI DE VORE REPONSE